

Liste des délibération examinées lors du Conseil Municipal

Du 06 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 30/10/2023

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Nicolas BOUREAU, Annie RENOUF, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Christine PASZKO, Roger GOMET, Stéphane CHAIGNE, Joseph BERNARD, Laure de MAISONNEUVE, Sylvie LEBON, Frank RABILLE

Absents ou excusés :

Karine GAZEAU a donné pouvoir à Francis CHUSSEAU

Romain TESSIER a donné pouvoir à Stéphane CHAIGNE

Véronique DESMARICAUX,

Secrétaire : Annie RENOUF

Le quorum étant atteint,

Le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-Rendu du 02 octobre 2023. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté.

PERSONNEL

68-2023 - Recrutement d'un agent en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) aux services techniques.

Approuvée à l'unanimité

SyDEV

69-2023 - Transfert des compétences « Eclairage public » et « Signalisation lumineuse liée à la circulation routière », à partir du 1^{er} janvier 2024 au SyDEV.

Approuvée à l'unanimité

MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM)

70-2023 - Avenant au contrat de Maîtrise d'Ouvre suite à plusieurs modifications du projet MAM (déplacement de l'implantation du projet + adaptation fondations au regard de l'étude de sol).

Approuvée à l'unanimité

71-2023 - Validation de l'Avant-Projet Définitif de la MAM.

Approuvée à l'unanimité

DIVERS

72-2023 - Proposition de la société BEMA de racheter la coupe de bois issue de l'abattage des thuyas près du terrain des sports, soit 10 tonnes. Fixation du prix de vente.

Approuvée à l'unanimité

SUBVENTIONS

74-2023 – Vote des subventions aux associations qui ont présenté des dossiers complets.

Approuvée à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL

75-2023 – Prise de 2 décisions modificatives n° 2 et 3 sur le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés.

Approuvée à l'unanimité

77-2023 – Prise d'une décision modificative n° 4 suite à une erreur matérielle lors de la reprise de la clôture du lotissement « La Gite ».

Approuvée à l'unanimité

78-2023 – Prise d'une décision modificative n° 5 sur le chapitre 66 « Charges Financières » en raison du report de la vente des gites.

BUDGET COMMERCE

76-2023 - Prise d'une décision modificative afin de régler les honoraires dus à l'avocat.

Approuvée à l'unanimité

LE MAIRE

Edouard de La BASSETIERE



LA SECRETAIRE

Annie RENOUF

